

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire

Herausgeber: [s.n.]

Band: 3 (1996)

Heft: 2

Artikel: Chômage et emploi féminins : entre invisibilité et instabilité

Autor: Rosende, Magdalena / Messant-Laurent, François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-10663>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHÔMAGE ET EMPLOI FÉMININS: ENTRE INVISIBILITÉ ET INSTABILITÉ

MAGDALENA ROSENDE ET FRANÇOISE MESSANT-LAURENT

Le chômage, tout comme l'emploi, le sous-emploi ou le non-emploi, est un élément qui se constitue socialement, qui prend sa source dans les transformations de la société et les comportements des acteurs sociaux. Son étude révèle les disparités existant entre hommes et femmes dans le monde du travail. Le chômage féminin met en effet à jour les difficultés pour les femmes d'accéder à l'emploi (c'est donc un indicateur de discrimination), mais il témoigne aussi et conjointement de leur présence croissante sur le marché du travail et de la baisse du taux d'inactivité féminine (c'est donc un indicateur de la convergence des comportements professionnels masculins et féminins).

Cette contribution vise à mettre le sociologique au centre de l'analyse. Au-delà des problèmes soulevés par le comptage des personnes au chômage, la question centrale est celle du tri qui s'effectue entre la population qui est légitimement sans emploi et celle qui ne l'est pas. Les inégalités entre les sexes se traduisent ainsi dans les catégories statistiques qui, en tant que produits sociaux, rendent compte à leur tour des disparités évoquées. Pour les femmes, les frontières entre «chômage» et «inactivité» sont floues et mouvantes. Ainsi, selon la définition retenue, au même âge et dans la même situation, on peut être «chômeuse» – c'est-à-dire «active» – ou «inactive». Les taxonomies ne sont jamais innocentes, elles marquent des frontières entre le légitime et le non-légitime. Des recherches historiques¹ montrent en effet que la notion moderne de chômage naît en même temps que celle de travail salarié. Autrement dit, le «chômage involontaire», notre chômage moderne, naît trait de la généralisation forcée du rapport salarial, notre travail moderne. Cependant le salariat se présente sous des formes multiples. En matière d'emploi, les hommes sont majoritairement occupés à temps plein et connaissent une trajectoire continue. L'emploi au masculin se caractérise dès lors par la stabilité. L'activité professionnelle des femmes est, en revanche, fortement marquée par la discontinuité et la flexibilité. Cette instabilité nous invite à approfondir la réflexion sur les chevauchements entre travail et non-travail, et ce d'autant plus qu'aujourd'hui ce croisement ne concerne pas les femmes exclusivement. Un nombre croissant d'individus des deux sexes ne travaillent pas, ou plus, selon le modèle considéré comme normal que l'on peut

schématiquement résumer par un emploi de jour, à plein temps et protégé socialement. Pourtant les concepts «chômage» et «emploi» s'appuient sur cette norme; ceci explique, en partie du moins, pourquoi les formes d'emploi atypique n'entrent dans ces catégories que par la bande. Une réflexion sur le chômage féminin, en raison de la nature contingente du travail féminin, dépasse le cadre du seul problème féminin, elle aborde plus largement la question du travail atypique, lequel concerne aujourd'hui un nombre croissant de personnes, hommes et femmes confondus.

LE CHÔMAGE EN SUISSE

a) Instruments de mesure: Le chômage est un fait social complexe et multi-forme qui se laisse difficilement saisir. Pour cerner le sujet, nous nous interrogerons tout d'abord sur la définition du chômage dans les statistiques suisses, pour ensuite rendre compte de l'ampleur actuelle du phénomène. En d'autres termes, nous chercherons à répondre aux questions suivantes: qui sont les personnes sans emploi, combien sont-elles, les a-t-on toutes recensées?

En Suisse, la mesure du chômage repose sur deux statistiques, l'une issue de l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'autre de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT). Ces deux instruments de mesure diffèrent tant par la méthode utilisée pour la récolte des données que par la définition du chômage adoptée; leur caractéristique principale a trait au traitement différencié des diverses modalités de non-emploi: un chômeur ou une chômeuse sont des «actifs» privés d'emploi, mais tous les sans-emploi ne sont pas des «chômeurs».

Depuis 1991, l'OFS réalise une enquête annuelle, par sondage sur un échantillon de près de 20'000 ménages (Enquête suisse sur la population active, ESPA), qui fournit des informations sur le taux d'occupation et de chômage, le type de contrat, la profession, la formation, notamment. Selon cette enquête est «chômeuse» toute personne qui satisfait à l'ensemble des conditions suivantes: avoir quinze ans révolus, n'avoir exercé aucune activité rémunérée la semaine précédent l'enquête, avoir cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines, avoir entrepris durant cette période une ou plusieurs démarches spécifiques pour trouver un emploi, et enfin pouvoir commencer à travailler au cours des quatre prochaines semaines.² L'OFIAMT, lui, établit un relevé mensuel des personnes au chômage à partir des chiffres que les services de l'emploi cantonaux lui communiquent. Pour être considéré-e comme «chômeur» ou «chômeuse», il faut avoir plus de 14 ans, être sans emploi ou partiellement sans emploi, chercher un emploi, être inscrit auprès d'un office du travail et être immédiatement disponible.

La définition de l'OFS – qui présente l'avantage de permettre des comparaisons internationales – est moins restrictive que celle de l'OFIAAMT mais elle exclut de la catégorie «chômage» les personnes qui ont travaillé, ne serait-ce que quelques heures, la semaine précédant l'enquête. Or, c'est le cas des salarié-e-s qui occupent des emplois très précaires. Dans cette statistique, ces personnes sont classées comme «actives occupées». Quant à, l'OFIAAMT, il ne recense pas les personnes qui ont épuisé leur droit à l'indemnisation et qui, pour diverses raisons, cessent de s'inscrire formellement en tant que chômeuses. Il peut s'agir de personnes qui doutent de l'efficacité de l'Office du travail ou de celles qui méconnaissent les possibilités offertes, mais il peut s'agir aussi de celles qui n'ayant pas droit à l'indemnisation, ne s'inscrivent pas, par manque d'informations parfois.

Si l'on compare les résultats des deux statistiques en question, on constate qu'ils ne se recoupent pas. L'effectif des sans-emploi est nettement plus élevé dans la statistique de l'OFS que dans celle de l'OFIAAMT. De plus, la proportion des femmes au chômage diffère selon qu'il s'agit de personnes inscrites (41% de femmes) ou non (63,5% de femmes). Ces disparités s'expliquent, à première vue, par l'utilisation de définitions du chômage différentes. Mais, à y regarder de plus près, ces définitions découlent plus largement de conventions, elles-mêmes produits de logiques institutionnelles et de jugements sociaux.

L'étiquette «chômeur» ou «chômeuse» ne dépend pas uniquement de la situation en soi, c'est-à-dire de l'inactivité forcée due au manque de travail, encore faut-il remplir certaines conditions et se sentir autorisé-e à se déclarer à la recherche d'un emploi. Non seulement les gens qui répondent doivent se conformer aux règlements administratifs et juridiques en vigueur mais au demeurant la perception qu'ils ont de leur position est ensuite elle-même fonction de ces règles. Les grilles de classement et la perception de soi sont donc fortement liées entre elles. A titre d'exemple, une femme qui s'occupe de l'éducation de ses enfants peut, selon les cas, figurer parmi les personnes «inactives» (parce qu'elle n'est pas immédiatement disponible ou n'a pas encore entrepris de recherches systématiques ou institutionnelles) ou se retrouver classée comme «chômeuse», donc considérée comme «active». Il n'est dès lors pas étonnant d'entendre de nombreuses femmes, mères de famille, ne pas utiliser le terme de «travail» pour désigner leurs activités domestiques et familiales et se dire «inactives». S'il est quasiment impossible d'être à la fois mère de famille et «chômeuse», il est, en revanche, tout à fait légitime d'être père de famille et «chômeur». Dans cet exemple, le critère implicite est celui de la légitimité sociale de la recherche d'emploi, légitimité qui varie selon les catégories sociales et l'appartenance de sexe en particulier.

Les différences que l'on peut relever dans les statistiques ne sont donc pas d'ordre strictement quantitatif. Certes le nombre des sans-emploi varie selon l'instrument de mesure retenu, mais le phénomène le plus significatif, et qui concerne au premier chef les femmes en raison de leur double insertion dans le monde du travail et la sphère privée, c'est le passage de certaines catégories de personnes d'un statut à un autre; le passage de l'inactivité au chômage et vice-versa.

b) Structure du chômage: Selon les données de l'OFS³, le taux de chômage global s'élevait, en 1994, à 3,8% de la population - cette «moyenne» cache une fourchette qui, chez les personnes ayant des enfants de moins de 15 ans, va de 1,8% pour les hommes à 5,6% pour les femmes. Le sexe et l'âge sont deux des principales sources d'inégalités devant le chômage, suivies de la nationalité et du niveau de formation. En matière d'âge, le groupe des 15 à 29 ans est particulièrement exposé au chômage: 5,2% contre un taux global de 3,8%. Du point de vue de la nationalité, peu de surprises: les risques de vivre une situation de chômage sont multipliés par plus de deux si l'on est immigré-e. Quant au niveau de formation, plus on est diplômé-e et moins on court le risque d'être sans emploi: le taux de chômage des personnes ayant une formation technique supérieure ou universitaire s'élève à 3% contre 5,2% pour celles sans formation post-obligatoire. Les chiffres sont limpides, le chômage ne touche pas tout un chacun de façon analogue. Voyons maintenant d'un peu plus près les différences selon le sexe face au chômage.

Toutes les études sur le chômage font apparaître deux constantes. En premier lieu, le chômage féminin se résorbe plus difficilement et plus lentement que celui des hommes. En second lieu, le taux de chômage des femmes est systématiquement plus élevé que celui des hommes. Cette inégalité se rencontre pratiquement à tous les âges.

Comme nous l'avons vu, c'est chez les moins de 30 ans que le chômage atteint des niveaux très élevés, mais les jeunes femmes sont encore plus touchées que les jeunes hommes (5,5% contre 4,9%). A l'autre extrémité de la pyramide des âges, chez les plus de 50 ans, le taux de chômage global est le plus faible, mais là les femmes sont moins frappées que les hommes: 3,4% contre 3,7% respectivement. Pourquoi? Est-ce en raison de leur plus grande employabilité? Se sentent-elles, en raison de leur âge précisément, moins autorisées que d'autres à revendiquer un emploi? Sont-elles plus facilement découragées que d'autres face à la difficulté de trouver un emploi? Des recherches menées en Angleterre et en France penchent pour cette dernière hypothèse.⁴ A cet âge tout particulièrement, un chômage prolongé est un facteur notable de découragement, qui peut conduire de nombreuses femmes à ne plus se faire enregistrer auprès

des offices du travail ou à se retirer du marché de l'emploi. Dans de tels cas, le chômage prend la forme de l'inactivité forcée, il se traduit concrètement par le retour au foyer.

A propos de l'âge toujours, l'écart le plus grand concerne les adultes qui ont entre 30 et 49 ans: 4% des femmes de cette catégorie d'âge sont au chômage contre 2,6% d'hommes de la même catégorie. Il s'agit là bien évidemment de la période par excellence où de nombreuses femmes consacrent beaucoup de temps et d'énergie à leurs enfants.

Si l'on considère le statut matrimonial, nous constatons que les hommes célibataires ont une probabilité plus forte d'être sans emploi que les femmes célibataires: 5,2% contre 3,9% respectivement. Le mariage renverse la situation: dans la catégorie des «personnes mariées», ce sont les femmes qui connaissent le taux de chômage le plus élevé (4,4% contre 2,5% pour les hommes). Le statut matrimonial, conjugué avec le fait d'être mère, agrave le risque de chômage. En effet, en cas de présence d'enfants de moins de 15 ans, le taux de chômage féminin est trois fois plus élevé que celui des hommes pères de famille. Comme l'ont montré plusieurs études, la parentalité agit en sens inverse sur l'activité professionnelle des hommes et des femmes. Elle protège les premiers, fragilise les secondes.⁵ L'interdépendance entre travail productif et reproductif, dont les femmes et elles seules pratiquement sont les garantes, influence fortement leur participation à l'emploi. Autrement dit, la reconnaissance du droit à l'emploi varie sensiblement selon l'appartenance de sexe. Chez les hommes, ce droit est acquis. Ce n'est pas le cas de toutes les femmes. Celles qui sont mariées et mères de famille sont amenées à «choisir» entre emploi et famille, mais les solutions à disposition sont toutes plus ou moins boiteuses.

La possession de diplômes supérieurs assure, comme nous l'avons vu, une bonne protection contre le risque de chômage mais cette «loi» s'applique de manière différenciée selon le sexe. En 1994, le taux de chômage des femmes ayant suivi une formation technique supérieure ou universitaire s'élevait à 5,6% contre 2,2% pour les hommes. Certes les possibilités d'accès à l'emploi sont étroitement liées au niveau de formation, mais le diplôme, on le voit, ne débouche pas toujours sur un emploi. Bien que les femmes diplômées hésitent moins que d'autres à s'inscrire dans les agences de l'emploi, la formation est, chez elles, davantage un rempart contre l'«inactivité» que contre le «chômage». Les données sur le taux d'occupation recherché sont également un révélateur de l'indétermination des frontières entre chômage et inactivité. Ainsi, en 1994, les femmes ne représentent qu'un tiers des personnes à la recherche d'un plein temps mais quatre cinquièmes de celles à la recherche d'un temps partiel.

88 ■ Autrement dit, ces chiffres disent clairement le poids de l'interaction obligée

entre monde du travail et sphère privée: les «chômeuses partielles» ne sont ni des chômeuses au sens plein du terme, elles n'en sont pas plus pour autant des «inactives».

En ce qui concerne le chômage de longue durée, les résultats de l'ESPA montrent que la part des femmes dans cette catégorie avoisine les 60% depuis plusieurs années.⁶ Comment interpréter ces données? Elles donnent à penser que les «chômeuses de longue durée» se «diluent» moins aisément qu'on ne le pense communément dans l'inactivité. La part croissante des mères qui élèvent seules leurs enfants est un des facteurs qui explique ce phénomène; on sait en effet qu'un grand nombre de familles monoparentales sont composées de femmes seules avec leurs enfants.⁷

Enfin, il ressort des données disponibles sur les personnes qui sont à la recherche d'un emploi mais qui ne sont pas recensées comme «chômeuses» au sens de l'OFIAMT, que les femmes sont régulièrement surreprésentées dans la catégorie des «non-inscrits» (63,5% du total de cette catégorie) alors que leur proportion parmi les personnes inscrites s'élève à 41%. Divers facteurs peuvent expliquer ce fait. Le premier a trait à l'intériorisation du rôle féminin traditionnel: ne se sentant pas pleinement «autorisées» à revendiquer le droit à l'emploi, les femmes hésitent davantage que les hommes à s'inscrire dans les offices du travail. Mais cette surreprésentation des femmes dans la catégorie des non-inscrits s'explique aussi et surtout du fait que beaucoup d'entre elles ne remplissent pas les conditions requises. C'est par exemple le cas des femmes qui travaillent sans autorisation; le cas aussi, et elles sont de plus en plus nombreuses, de celles qui travaillent selon un mode atypique (travail minimal, sur appel ou occasionnel, indépendante sans entreprise ou travaillant moins de 20 heures par semaine, travail dans un ménage privé).⁸ C'est le cas enfin de toutes celles qui ont une trajectoire professionnelle discontinue et qui ne sont pas libérées des conditions relatives à la période de cotisation (la loi sur l'assurance-chômage prescrit une activité ininterrompue durant 6 mois pendant les deux ans précédant le périodes de chômage pour avoir droit aux indemnités).

En résumé, les chômeurs et les chômeuses appartiennent à des populations très distinctes. Tout se passe comme si les hommes, mariés, pères de famille, avec quelques diplômes, de 25 à 50 ans, comptaient une catégorie nodale et réussissaient, avec le consentement, tacite ou non, des autres acteurs sociaux, à se protéger du chômage. Comment dès lors expliquer le fait qu'actuellement, un nombre croissant de femmes s'inscrivent dans les offices de l'emploi? La situation serait-elle en train de changer radicalement? Comme le souligne Margaret Maruani, une partie de la réponse à cette question réside dans la façon, variable selon les pays et les époques, dont le non-emploi se traduit en chô-

mage ou en inactivité. «Plus que d'autres, la question du chômage féminin, on le voit ici, porte en germe celle de l'inactivité contrainte: entre le chômage découragé et l'inactivité forcée où se situent les frontières? Comment se fait-il qu'une «femme qui ne travaille pas» soit, dans tel pays et à telle époque, considérée comme chômeuse alors qu'ailleurs ou en d'autres temps elle serait inactive? Quelle est la part de norme sociale qui, au-delà des règles d'indemnisation et d'inscription au chômage, pousse les femmes à se présenter comme chômeuses ou à se définir comme inactives?».⁹ En Suisse, cette norme est telle qu'un grand nombre de femmes sont encore «inactives»: en 1991 plus de 40% des femmes de 15 ans et plus étaient rangées dans cette catégorie.¹⁰

L'oscillation permanente des femmes entre chômage et inactivité reflète les difficultés qu'elles éprouvent pour s'insérer effectivement dans le monde du travail. En effet, en dépit de tout ce qui les différencie, ce sont les femmes qui doivent concilier et concilient vie familiale et activité professionnelle. Il n'est dès lors pas surprenant de constater qu'emploi flexible, chômage et inactivité les affectent prioritairement et majoritairement. Le chômage commence, on le voit dans la manière dont se conjuguent (et se distribuent?) travail productif et travail reproductif. Le temps partiel illustre bien l'ambivalence de la situation des femmes.

L'EMPLOI AU FÉMININ: ENTRE ÉVIDENCE ET CONTINGENCE

L'augmentation du taux d'activité féminine durant ces vingt dernières années signifie que les femmes «inactives» sont moins nombreuses que par le passé. C'est vrai, mais il ne faut pas oublier que cette augmentation s'est faite essentiellement à travers l'emploi à temps partiel.¹¹ En Suisse, aujourd'hui, plus d'une femme active sur deux travaille à temps partiel; quatre cinquièmes des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Le temps partiel est un fait essentiellement féminin qui, à l'instar du chômage, est fortement influencé par l'âge, le statut matrimonial et la présence d'enfants. Son ampleur reflète les difficultés rencontrées par les femmes à accéder à un emploi à temps plein. Deux remarques supplémentaires s'imposent toutefois. Tout d'abord, la notion de temps partiel recouvre des taux d'occupation extrêmement variés pouvant aller de quelques heures par semaine à 90% d'un plein temps. Suivant les cas, on a affaire à un emploi relativement stable ou, à l'opposé, à une activité des plus précarisées. Deuxièmement, le temps partiel ne peut s'expliquer uniquement par la situation spécifique des femmes dans la sphère privée; le marché du travail joue un rôle déterminant lui aussi. C'est aux femmes que l'on propose un travail à temps partiel et c'est dans les secteurs féminins que cette

modalité d'emploi s'est largement développée. Bref, il s'agit de garder à l'esprit la diversité des situations et des pratiques sociales: les femmes ne sont pas une catégorie homogène; toutes ne veulent pas travailler à temps partiel. Mais dans la période actuelle, de très nombreuses femmes se résignent à être sous-employées plutôt que de se retrouver sans emploi du tout.

Malgré la diversité de ses formes, le temps partiel constitue une des voies d'accès au marché du travail. Il permet à certaines femmes de s'insérer – ou de se réinsérer – dans le marché de l'emploi, mais il est aussi et simultanément un moyen de les éloigner de la vie professionnelle au sens où il les enferme dans le cercle vicieux de l'instabilité, de la sous-qualification, des bas salaires. En effet, qui dit temps partiel dit aussi précarité: la couverture sociale des emplois à bas taux d'occupation et, partant à faible rémunération, est moins favorable que celle de l'emploi à temps plein, dit normal. De plus, le temps partiel contribue à maintenir la répartition traditionnelle des tâches et des rôles; il justifie enfin l'insuffisance des institutions pour la petite enfance et fait perdurer des horaires scolaires qui sont incompatibles avec une activité rémunérée «normale».

L'emploi au féminin présente donc des contours très différents de l'emploi au masculin. Pour le dire vite, ce dernier renvoie à une activité à plein temps, une occupation à 100% et exercée de manière continue. L'emploi au féminin dessine, lui, une grande hétérogénéité, tant au niveau du taux d'occupation que des trajectoires professionnelles. Cette diversité rend bien compte de la difficulté pour les femmes de concilier vie professionnelle et vie familiale, mais elle reflète aussi un des changements intervenus durant ces vingt dernières années: le maintien d'un nombre croissant de femmes de façon continue sur le marché de l'emploi en lieu et place des pratiques d'entrée et de sortie qui caractérisaient les périodes précédentes. Néanmoins, le modèle de la «femme au foyer» et de l'homme pourvoyeur principal n'a pas disparu pour autant, au niveau idéologique surtout. Preuve en est la plus grande tolérance sociale à l'égard du chômage féminin. On présume, en effet, que si les femmes perdent leur travail, elles peuvent sans problème «s'activer» au foyer. La nouvelle loi sur l'assurance-chômage est une bonne illustration de cette manière de penser: toute femme mariée désirant reprendre une activité professionnelle après une interruption pour l'éducation des enfants devra prouver, pour avoir droit à des indemnités, que le salaire du ménage ne dépasse pas un certain seuil. Force est de constater que le statut de l'emploi féminin est précaire, contingent et que de nombreuses femmes vivent le travail professionnel comme un droit d'usage et non comme un droit acquis.

CONCLUSION

Les femmes exerçant une activité professionnelle rémunérée ont, comme on vient de le voir, beaucoup de difficultés à être reconnues comme salariées à part entière et partant aussi comme chômeuses. Si le droit à l'emploi leur est formellement acquis, il n'en reste pas moins que les femmes paient très cher le fait que leur travail professionnel ne s'adapte que très rarement aux modèles dominants, tant au niveau du chômage qu'au niveau des modes et conditions d'emploi. En matière d'emploi, la norme est un emploi à temps plein et exercé de façon continue. Les interruptions de travail, les charges familiales ou les occupations à temps partiel constituent des dérogations à la norme qui sont sanctionnées par une réduction de la sécurité sociale. En matière de chômage, les femmes sont relativement plus touchées par la perte d'emploi que leurs collègues masculins.

Certes, pour certaines d'entre elles, la situation de chômage ne comporte pas que des inconvénients: celles qui bénéficient d'une situation familiale privilégiée sont moins «déboussolées» par la perte de l'activité rémunérée que les hommes. Etant tout de suite voire très rapidement «aspirées» par les activités domestiques et familiales, ces chômeuses-là sont confrontées dans une moindre ampleur à la perte de repères sociaux. Elles réagissent souvent plus positivement que les hommes. Leur subjectivité se déplace tout «naturellement» dans le champ familial et social. La division sexuelle du travail joue ici un rôle paradoxal: en matière de chômage, les femmes sont à la fois plus fragiles et plus solides. A ce niveau, la perte de l'emploi a chez les hommes des conséquences plus fâcheuses. Etant donné que leur identité est largement construite sur le socle du seul travail rémunéré, ils se sentent très fortement exclus et dévalorisés. Dans leur cas, de manière générale, le chômage s'accompagne d'une crise psychologique profonde.

Le chômage fait apparaître la structure inégalitaire du marché du travail. En d'autres termes, il soulève la question de la relation entre travail et non-travail. L'emploi féminin est plus mobile, instable, voire plus maniable que celui des hommes. Dans la conjoncture actuelle, cette instabilité est en passe d'affecter un nombre croissant de personnes¹² et l'une des caractéristiques essentielles de la période actuelle est la progression rapide des formes d'emploi atypique (temps partiel, contrat à durée limitée, travail sur appel, etc.). Autrement dit, les conditions de travail d'une proportion croissante de la population active vont ressembler à celles que de nombreuses femmes connaissent depuis longtemps, à savoir l'alternance entre période de travail et période de non-travail. Le processus de précarisation généralisée prendrait-il la forme d'une féminisation de l'emploi? La question n'est pas aussi provocatrice qu'elle en a l'air; en effet,

aujourd’hui plus encore qu’hier, on ne saura comprendre réellement les changements qui affectent l’emploi si l’on persévère à traiter l’emploi féminin comme un phénomène à part.

Notes

- 1 Robert Salais, Nicolas Baverez, Bénédicte Reynaud, *L’invention du chômage*, Paris 1986.
Christian Topalov, *Naissance du chômeur, 1880–1910*, Paris 1994.
- 2 OFS, *L’Enquête suisse sur la population active (ESPA) de 1995. Communiqué de presse*, Berne (octobre) 1995, 4.
- 3 OFS, *Enquête suisse sur la population active (ESPA) de 1994. Vade-mecum*, Berne 1995.
OFS, *L’enquête suisse sur la population active (ESPA). Résultats commentés et tableaux*, 1994, Berne 1995.
- 4 Roderick Martin, Judith Wallace, *Working Women in Recession. Employment, Redundancy and Unemployment*, Oxford 1984. Evelyne Herelle-Dupuy, *Femmes au chômage; analyse et perspectives*, Marseille/Paris 1994.
- 5 Anne-Marie Devreux, «La parentalité dans le travail. Rôles de sexe et rapports sociaux», *Le sexe du travail*, Grenoble 1984, 113–126. François de Singly, *Fortune et infortune de la femme mariée: sociologie de la vie conjugale*, Paris 1987.
- 6 OFS, *L’enquête suisse sur la population active (ESPA). Résultats commentés et tableaux*, 1994, Berne 1995.
- 7 OFS, *Vers l’égalité? Aperçu statistique de la situation des femmes et des hommes en Suisse*, Berne 1993, 20. Commission fédérale pour les questions féminines, *Des acquis – mais peu de changements? La situation des femmes en Suisse*, Berne 1995, 77.
- 8 Christine Dellasperger, *Le travail atypique des femmes en Suisse. Travail féminin et formes d’emploi*, PNR 35, rapport scientifique final, Genève 1995.
- 9 Margaret Maruani, *Sociologie de l’emploi*, Paris, 1993, 37.
- 10 OFS, *Vers l’égalité? Aperçu statistique de la situation des femmes et des hommes en Suisse*, Berne 1993, 114.
- 11 OFS, *Vers l’égalité? Aperçu statistique de la situation des femmes et des hommes en Suisse*, Berne 1993; OFS, *La situation des femmes et des hommes sur le marché du travail*, Berne 1994.
- 12 Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris 1995. Michel Lallement (éd.), *Travail et emploi: le temps des métamorphoses*, Paris 1994. L’avenir du travail, *Esprit* 214, 1995.

ZUSAMMENFASSUNG

ARBEITSLOSE UND BERUFSTÄTIGE FRAUEN: ZWISCHEN UNSICHTBARKEIT UND UNBESTÄNDIGKEIT

Die Arbeitslosigkeit fördert als brennendes soziales Problem und als problematisches sowie paradoxes Studienobjekt die in der Schweizer Arbeitswelt existierenden Unterschiede zwischen Männern und Frauen zutage. Die weib-

liche Arbeitslosigkeit zeigt die Schwierigkeiten der Frauen auf, eine Stelle zu finden, und ist somit Beweis einer Diskriminierung. Sie zeugt gleichzeitig aber auch von der zunehmenden Präsenz der Frauen auf dem Arbeitsmarkt und dem Sinken der weiblichen «Berufsuntätigkeit». Dies belegt die Konvergenz des beruflichen Verhaltens von Frauen und Männern.

Über die durch die Zählung der arbeitslosen Personen aufgeworfenen Probleme hinaus ist die zentrale Frage diejenige nach der Trennung zwischen dem Bevölkerungsanteil, der rechtmässig ohne Arbeit ist und jenem Teil, der es nicht ist. Die Analyse der in der Schweiz vorhandenen Messinstrumente und Definitionen der Arbeitslosigkeit zeigt, dass die Grenzen zwischen den verschiedenen Formen der Arbeitslosigkeit klar gezogen und starr sind. Arbeitslosigkeit bedeutet eigentlich eine Form unfreiwilliger und erzwungener Beschäftigungslosigkeit, während sich berufliche Untätigkeit auf folgende Situationen bezieht: «Mutter», «Hausfrau», «RentnerIn», «Person in Ausbildung». Sobald man jedoch von weiblicher Arbeitslosigkeit spricht, verwischen und lockern sich die Grenzen. Berufliche Tätigkeit und Untätigkeit greifen ineinander über. Auf diese Weise kann eine Person – je nach Definition – im gleichen Alter und in der gleichen Situation «arbeitslos», d. h. «berufstätig», sein oder «nicht berufstätig». Die Unbestimmtheit zwischen den Begriffen «Arbeitslosigkeit» und «Nichtberufstätigkeit» spiegelt eine ambivalente Realität wider, die selbst auch ein Produkt der notwendigen Integration der Frauen in die Welt der Arbeit und der Familie ist.

Wir wollen versuchen, jene sozialen Normen herauszuarbeiten, die die Frauen über die Bedingungen hinaus, welche die Meldung und Entschädigung der Arbeitslosigkeit reglementieren, veranlassen, sich entweder «arbeitslos» zu melden oder sich als «nicht berufstätig» anzusehen. Die weibliche Arbeitslosigkeit zeigt auf ihre Weise die sozialen Normen auf, die die Berufstätigkeit und somit auch die Arbeitslosigkeit im allgemeinen strukturieren. Die bezahlte Tätigkeit der Frauen ist stark von Unbeständigkeit und Ungewissheit geprägt und lässt sich nicht in die bestehenden statistischen Kategorien einordnen. Folglich müssen sich die Überlegungen auf die Beziehungen zwischen Beschäftigung und Nichtbeschäftigung konzentrieren, d. h. auf die Flexibilität der Arbeit. Dies um so mehr, als heute eine zunehmende Anzahl von Männern und Frauen nicht oder nicht mehr arbeiten, je nachdem welches Lebensmodell als «normal» betrachtet wird. Heute ist das noch immer eine sozial abgesicherte Vollzeitbeschäftigung während des Tages.

(Übersetzung: Monika Poloni)